



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets, pollution et nuisances

Question écrite n° 76904

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la nécessité de développer le tri sélectif des déchets, non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de développer le tri sélectif des déchets au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

L'administration sanitaire et sociale a mis en place pour son administration centrale en juillet 2002 sur le principal site dont elle est propriétaire un tri sélectif des déchets en séparant les papiers des autres déchets. Pour ce qui concerne les sites extérieurs, le ministère occupe des locaux loués et le tri sélectif se met en place progressivement avec l'assentiment des autres occupants locataires et du propriétaire. Les services déconcentrés sont systématiquement destinataires des instructions interministérielles en la matière. Celles-ci sont mises en oeuvre pour leur part de manière distincte selon les conditions d'implantation du service, qui peut être locataire, propriétaire, copropriétaire de ses locaux, ou encore hébergé dans une cité administrative, selon la politique municipale en la matière, et enfin selon l'impact financier du tri sélectif des déchets. Ainsi, pour prendre l'exemple des services déconcentrés des affaires sanitaires et sociales de la région PACA, trois services ont mis en place un tri sélectif interne, un quatrième a mis en concurrence plusieurs prestataires, et les trois autres s'en remettent au choix de la cité administrative qui les héberge.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76904

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 2005, page 10082

Réponse publiée le : 14 mars 2006, page 2764